

STAGE de

[FORMATION
SYNDICALE]



Pour les A.E.S.H.
Syndiqué·es ou non-syndiqué·es

Les droits des AESH

Au programme de la journée :

- Ce que porte la FSU contre la précarité et pour la reconnaissance statutaire des AESH (statut, formation, salaires, droits, etc.)
- Les droits des personnels (salaires, absences, congés, formation, frais de déplacements, grève, droits syndicaux, journées de fractionnement, passage CDD à CDI, etc.)

**Inscrivez-vous avant
le 12 novembre 2023**

Chaque personnel a droit à 12 jours de stage syndical par an avec traitement intégral.

S'emparer de ce droit et venir participer aux stages est important et permet de prendre le temps et le recul nécessaire pour réfléchir sur le métier, dans un cadre collectif et sans intervention de la hiérarchie.

ATTENTION : Ta demande d'autorisation d'absence pour participer au stage doit parvenir à ton pilote de PIAL un mois avant la tenue du stage soit jusqu'au **12 novembre dernier délai!** Sans nouvelle de la DSDEN 15 jours avant le début du stage, ta participation au stage est considérée comme acceptée.

Toutes les informations
pour s'inscrire :

snu40@snuipp.fr ou
snes40@bordeaux.snes.edu

**Mardi
12 décembre 2023
de 8h30 à 16h30**

Collège d'Albret, route d'Orthez, Dax



Courrier d'accompagnement pour la journée de formation syndicale du 12 décembre 2023



Enseignant-es :

1er degré : à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale S/c de M., Mme l'IEC de la circonscription de.....

2nd degré : à Madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux, S/c de Madame/Monsieur le Chef d'établissement

Conformément aux dispositions de la loi 84-16 du 11/01/1984 (art.34 al 7) portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le mardi 12 décembre 2023 afin de participer au stage de formation syndicale pour le AESH. Ce stage se déroule au collège d'Albret, route d'Orthez à Dax. Il est organisé par la FSU des Landes, sous l'égide du centre national de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale.

Je vous prie de croire, ..., à l'expression de mes sentiments respectueux.

signature :

####

A.E.S.H., Contractuel-es :

1er degré : à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale S/c de M., Mme l'IEC de la circonscription de.....

2nd degré : à Madame la Rectrice de l'Académie de Bordeaux, S/c de Madame/Monsieur le Chef d'établissement

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11/01/1984 ; alinéa 7 portant statut général des fonctionnaires, de la loi n°82-997 du 13/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'État définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le mardi 12 décembre 2023 afin de participer au stage de formation syndicale pour le AESH.

Ce stage, organisé par la FSU des Landes, sous l'égide du centre national de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale, se déroulera le mardi 21/12/2023, à Dax.

Je vous prie de croire, ..., à l'expression de mes sentiments respectueux.

Signature